



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 05/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLIERE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-101 : ALSH THURET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020
AVEC LA MAISON FAMILIAL RURALE**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Durant les vacances scolaires afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH de Thuret ou de recevoir le groupe des ados, la Maison Familiale Rurale de Thuret met à disposition de la communauté de communes Plaine Limagne ses locaux.

Les repas des enfants sont, de plus, préparés par la MFR.

Dans les précédentes conventions, les coûts de location étaient de 300 € par semaine ou 1 000 € par période estivale. Le repas est facturé 3,75 € par personne (*délibération n°2018-115 du conseil communautaire du 18/09/19*).

Une convention d'utilisation des locaux et de fourniture des repas doit être approuvée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2019.

Jérôme Ménager, Directeur de la MFR, a exprimé une demande d'évolution du tarif de location des salles et du parc de l'établissement pour les 4 semaines du mois de juillet, à hauteur de 200 €. Il met en avant tous les efforts consentis sur l'aménagement des locaux alors que la MFR devait fermer ses portes en août 2015 et sur l'implication de l'établissement sur le territoire, en partenariat avec la Commune de Thuret et la Communauté de Communes Plaine Limagne. A partir du 1^{er} septembre, le tarif du repas passera à 3,80 €.

Après avoir donné lecture de la convention d'utilisation des locaux et de fourniture des repas et le courrier de Jérôme Ménager,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votes exprimés (33 voix pour – 1 abstention) de ses membres présents et représentés :**

- d'autoriser Monsieur le président à signer la convention d'utilisation des locaux de la Maison Familiale Rurale de Thuret et de fourniture de repas,
- prend acte des coûts de la location de 300 € par semaine et 1200 € pour la période estivale, ainsi que le montant du repas, facturé 3,80 € par personne à compter du 1^{er} septembre 2019,
- de charger Monsieur le président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/07/2019

Le Président,



Le Président,



Claude RAYNAUD